



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
*Grenoble, jeudi 28 janvier 2021*

## ISOLATION THERMIQUE DES LOGEMENTS

# **Nouveau : près de 12 000 € d'aides métropolitaines pour la rénovation thermique d'une maison individuelle**

**La Métropole ajoute une nouvelle brique à ses dispositifs de soutien à la rénovation thermique des logements, en proposant au Conseil métropolitain, vendredi 29 janvier 2021, des aides financières aux propriétaires de maisons individuelles comprises entre 1000 et près de 12 000 euros. La Métropole affiche ainsi sa volonté de donner priorité aux économies d'énergie et à la massification des opérations de rénovation !**

**Pouvant aller jusqu'à près de 12 000 euros par maison, ces aides sont cumulables avec celles de l'Etat. Le dispositif est complété par d'autres mesures visant à encourager et massifier la rénovation des propriétés mal isolées sur le territoire métropolitain. Objectif : multiplier par 4 le rythme de rénovation pour arriver à 9000 maisons d'ici 2030, soit environ 20 % du parc de maisons du territoire.**

Le dispositif « Mur|Mur Maisons Individuelles » proposait jusqu'à présent la prise en charge à 80% d'un audit énergétique réalisé par un professionnel labellisé "Mur|Mur 2" ainsi qu'un accompagnement technique gratuit des propriétaires par l'Agence locale de l'énergie (Alec) : choix du bouquet de travaux le plus adapté, estimation du coût des travaux, conseils sur les matériaux, calcul des aides financières mobilisables et des emprunts, conseil pour le choix des artisans, analyse des devis, etc.

**A ce jour, plus de 1000 propriétaires de maisons individuelle étaient inscrits dans Mur|Mur, 290 chantiers de rénovation étant terminés ou en cours et plus de 300 au stade de la consultation des entreprises.**

Le nombre d'inscrits a progressé en moyenne de 40 % par an depuis 2017, démontrant que le dispositif répond à une demande sociale des particuliers à la recherche d'un tiers de confiance pour les aider à mener un projet de rénovation adapté à leurs besoins et à leurs finances.

**Des aides pour accélérer la transition énergétique du territoire et réduire la précarité énergétique**

L'atteinte des objectifs de la Métropole en matière de baisse des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre impose cependant aujourd'hui de renforcer l'offre d'aides existantes. **La Métropole estime aujourd'hui nécessaire de rénover environ 20 % du parc de maisons individuelles, soit 9000 maisons d'ici 2030, au « niveau BBC-Rénovation ».**

## Des aides adaptées selon le projet et les revenus

Afin de tenir compte de la capacité d'investissement de l'ensemble des ménages, le dispositif métropolitain offrira la possibilité du « BBC par étape » à travers **le choix de plusieurs bouquets de travaux. La Métropole propose par ailleurs des niveaux d'aides adaptés selon les revenus des bénéficiaires.**

Les 4 classes de revenus retenues (très modestes, modestes, intermédiaires et supérieurs) ont été définies en cohérence avec les seuils pratiqués par l'Etat dans le cadre du dispositif MaPrimeRénov', dans un souci de lisibilité et de cohérence pour les bénéficiaires.

## Les niveaux de subvention proposés sont les suivants :

Ménages	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Supérieurs
2 postes de travaux	2 000 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €
3 postes de travaux (isolation des murs et toiture obligatoire)	6 000 €	4 500 €	3 000 €	2 250 €
4 postes et + (3 postes de travaux (audit, isolation des murs et toiture obligatoire)	10 000 €	7 500 €	5 000 €	3 750 €

## 7 postes de travaux éligibles aux financements métropolitains :

- isolation de la toiture,
- isolation des murs,
- isolation des planchers bas,
- remplacement des ouvrants donnant sur l'extérieur,
- remplacement des systèmes de chauffage, **les systèmes au fioul et au propane, particulièrement polluants, étant exclus des aides financières métropolitaines**
- remplacement des systèmes d'eau chaude sanitaire,
- ventilation

## Un bonus de 1 000 à 1500 € pour des matériaux biosourcés

Une aide complémentaire de 1 000 à 1 500 € sera proposée en cas de recours à des matériaux isolants biosourcés. Un matériau biosourcé est une matière d'origine biologique (à l'exception des matières de

formation géologique ou fossile] ou une matière issue de la biomasse végétale ou animale : bois, paille, chanvre, liège, lin, laine...

## **Un dispositif renforcé pour les ménages les plus modestes**

Afin de renforcer l'impact de cette mesure en faveur des ménages précaires, un accompagnement renforcé sera mise en place avec l'opérateur SOLIHA, afin de permettre le recours à des aides financières dédiées (Anah, Département, Caisses de retraite...).

**Les ménages les plus modestes pourront ainsi bénéficier d'aides pouvant aller jusqu'à près de 100% du montant des travaux.**

--

### **Deux exemples de calcul :**

#### **• EXEMPLE 01**

**Rénovation d'une maison des années 60 (classée F) de 100 m<sup>2</sup> avec chaudière fioul, pour un ménage « Modeste » :**

- **Projet chiffré à 47 500 €** avec travaux sur 4 postes (combles en biosourcé + isolation intérieure + fenêtres + chaudière bois + ventilation)
- Aides d'Etat : 25 900 €
- Aides Métropole : 8 500 €
- **Reste à charge pour le ménage : 10 300 €**

#### **• EXEMPLE 02**

**Rénovation d'une maison des années 60 (classée F) de 100 m<sup>2</sup> avec chaudière fioul, pour un ménage « Modeste » :**

- **Projet chiffré à 24 600 €** avec travaux sur 3 postes (combles en biosourcé + chaudière bois + ventilation)
- Aides d'Etat : 17 400 €
- Aides Métropole : 5 500 €
- **Reste à charge pour le ménage : 1 700 €**

## **Un service particulier pour les lotissements**

Le potentiel dans la Métropole est estimé à 350 lotissements, représentant 5 000 logements. Le parcours de service proposé vise à déclencher une dynamique collective des propriétaires pour réaliser des travaux dans une approche mutualisée. Il est ainsi proposé que le plafond de l'aide à la réalisation d'un diagnostic énergétique soit augmenté de 200 €, passant de 700 € à 900 € de manière à permettre le financement d'une animation collective avec l'ensemble des propriétaires concernés.

--

### **MurMur : plus de 8 200 logements rénovés**

Le dispositif Mur|Mur, mené en partenariat avec l'ADEME, la Banque des Territoires, la Région, et les communes de l'agglomération vise prioritairement à limiter les émissions de Co2, réduire la consommation d'énergie des ménages et améliorer la qualité de l'habitat.

**Plus de 8 000 logements ont déjà bénéficié du dispositif (plus de 7900 logements en copropriétés et plus de 300 maisons individuelles).**

Mur|Mur représente un outil important pour la Métropole pour l'atteinte de ses objectifs en matière de transition énergétique à horizon 2030 :

- La réduction de 22 % de la consommation énergétique du territoire
- La réduction de 30 % de consommation d'énergies fossiles
- L'augmentation de 35 % de la production d'énergies renouvelables produites localement